

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 01 SEPTEMBRE 2015 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints
Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Procès-verbal Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2015
2. Informations de la mairie
3. Nomination des président-e-es et vice-président-e-es des locaux de vote pour 2016
4. Patrouilleuses scolaires
5. Parking – aménagements extérieurs
6. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux.

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par

9 voix Pour

avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Route des Molards

La configuration de cette route est pour le moins particulière. L'inclinaison de la route, tant dans le sens transversal que longitudinal, pose problème. L'entreprise a trop redressé cette route, ce qui fait apparaître des différences de hauteur aux entrées des cours. L'entreprise Scrasa va corriger ces niveaux d'entente avec les propriétaires concernés. Des grilles supplémentaires et des sacs de décantation devront être placés comme exigé par la DGEau. Du goudron a été posé devant l'immeuble de M. Pralong afin de permettre à une personne handicapée domiciliée à cet endroit d'accéder à la route des Molards avec son fauteuil.

M. Favre invite les membres de la commission emplacements et routes, après la séance du conseil municipal, de rester afin de fixer une date pour une séance, les sujets à aborder sont notamment : route des Bailleurs, étude Trafitec (parking et circulation), voir s'il y a lieu de valider ladite étude.

2.2. Remerciements

M. Hutin remercie toutes les personnes du conseil ainsi que leur conjoint respectif à l'occasion du repas estival.

Mme Serafini tient à son tour à remercier les membres ici présents ainsi que les conjoints pour le merveilleux travail réalisé dans la bonne humeur et leur disponibilité durant ce week-end..

3. Nomination des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote pour 2016

Ci-dessous le tableau des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote jusqu'en 2020

Titre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Président	Rossi M.	Sandmeier D.	Wohlers P.A.	Desbaillet S.	Demuylder P.	Frossard D
1er supp.	Sandmeier D	Wohlers P.A.	Desbaillet S.	Demuylder P.	Frossard D.	Delesderrier S.
2ème supp.	Wohlers P.A.	Desbaillet S.	Demuylder P.	Frossard D.	Delesderrier S.	Membrez C.
3ème supp.		Demuylder P.	Frossard D.	Delesderrier S.	Membrez C.	Rossi M
4ème supp.		Frossard D.	Delesderrier S.	Membrez C.	Rossi M	Julini G.
Vice-président	Desbaillet S.	Delesderrier S.	Membrez C.	Rossi M	Julini G.	Sandmeier D.
1er supp.	Delesderrier S.	Membrez C.	Rossi M	Julini G.	Sandmeier D.	Wohlers P.A.
2ème supp.	Membrez C.	Rossi M	Julini G.	Sandmeier D.	Wohlers P.A.	Desbaillet S.
3ème supp.		Julini G.	Sandmeier D.	Wohlers P.A.	Desbaillet S.	Demuylder P.

En cas de remarque, merci de le faire savoir avant le prochain conseil du mois d'octobre.

4. Patrouilleuses scolaires

M. Hutin revient sur un mail adressé à tous les conseillers le 14 juillet dernier leur demandant de donner leur avis quant à l'éventuel engagement de patrouilleuses scolaires au vu des travaux sur notre commune. A ce jour, aucune décision n'a pu être prise, du fait des vacances estivales et des diverses réponses,

Aujourd'hui, il s'agit de prendre une décision, M. Hutin invite les membres présents à donner leur avis :

Mme Rossi demande quel est le parcours que les enfants doivent emprunter pour prendre le bus ou aller à l'école?

M. Hutin indique que pour se rendre à l'école ou prendre le bus, les enfants doivent traverser deux passages piétons (un situé devant chez feu Mme Bühler, longer le restaurant le Vignoble Doré, puis prendre le deuxième passage piétons situé devant l'épicerie), il rappelle également que c'est la DGT qui a fait déplacer l'arrêt du bus (à côté des immeubles de la Fondation), avec la mise en place des deux passages piétons, le bus ne pouvant s'arrêter sur un passage piétons.

L'accès au chantier (rénovation des immeubles de la Fondation) doit être ouvert pour permettre le passage aux divers camions.

M. Favre indique ne pas être un adepte de la déresponsabilisation de l'enfant, par contre, l'aspect sécuritaire prime dans ce cas d'espèce dû aux travaux. Il s'interroge fortement sur la nécessité des patrouilleuses, certes une aide serait la bienvenue, mais il n'est pas convaincu. Il se pose enfin la question du provisoire qui devient un acquis le lendemain.

M. Demuylder indique que le passage dédoublé au centre du village est bénéfique car moins dangereux que celui installé précédemment.

M. Julini indique que nous devons rendre les enfants attentifs.

M. Membrez pense qu'avec la situation accidentogène du chantier dans lequel nous nous trouvons, les cheminements qui doivent être souvent modifiés, il dit que l'on pourrait engager une patrouilleuse et spécifier qu'il s'agit d'une période transitoire due au chantier. M. Membrez est favorable à l'engagement d'une patrouilleuse ce qui rassurerait enfants et parents.

M. Frossard indique que les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse à 20km/h. Il indique que tous les soirs il se rend à la gare de Russin en voiture et force est de constater qu'en dehors de quelques courageux qui ne craignent pas de se prendre des appels de phares et autres collages au pare-chocs, quasi personne ne respecte la limitation de vitesse à 20km/h. Il pense qu'en complément des patrouilleuses scolaires, il serait sans doute utile de remettre un info radar qui signale la vitesse aux automobilistes, ce qui pour sa part semble efficace. Eventuellement si la DGT l'autorise, des lampes flash de chantier pourraient également être positionnées à la hauteur des passages piétons. Il relève encore que les automobilistes qui traversent le village ne sont guère impressionnés par la signalétique actuelle.

Mme Serafini indique que la sécurité pour les enfants est primordiale, toutefois l'engagement d'une patrouilleuse impliquerait de la garder même après la fin des travaux. Mme Serafini est de l'avis de M. Frossard de mettre une signalisation lumineuse pour attirer l'attention des automobilistes pendant les travaux.

Mme Desbaillet pense que si l'on met des patrouilleuses aux deux passages piétons situés devant l'école, pourquoi les personnes domiciliées à la route des Molards n'auraient-elles pas les mêmes exigences.

M. Delesderrier demande s'il y a possibilité de voir avec l'APE afin que deux mamans ou papas d'élèves s'occupent de faire traverser les bambins ? La réponse est négative, trop de responsabilité en cas d'accident.

MM. Sandmeier et Wohlers pensent que l'on pourrait protéger le trottoir par une palissade depuis l'ancien arrêt ainsi que le long de l'épicerie pour protéger les enfants sur le trottoir.

Après discussion et après avoir voté, la décision est prise de mettre en place un plan d'aménagement technique qui sera proposé au conseil du mois d'octobre, la commission des routes va se pencher au plus vite sur ce problème afin de sécuriser le parcours des enfants et des adultes.

5. Parking – aménagements extérieurs

Luminaires :

M. Hutin invite les conseillers à réfléchir aux luminaires sous les porches et le mobilier urbain qu'ils souhaitent sur la place et en discuter au prochain conseil.

M. Frossard demande si les lampes ont déjà été choisies ? L'entreprise Oxalis nous fera parvenir une proposition.

Les jeux de l'école

Le concept retenu : un banc jeu de l'école forme un mobilier ludique à l'échelle du paysage. En bois composite et modulable, il a pour avantage d'être un promontoire, une banquette collective, un exercice d'équilibre. La forme du grand origami évoque la ligne droite de crête du Petit et du Grand Salève, visible à l'horizon. Les panneaux de basket et la table de ping-pong seront maintenus.

Aménagement du jardinet de la mairie

Demander à Oxalis de nous présenter un projet d'aménagement du jardin en conservant une partie du sol engazonnée et une partie en gravillon en fonction des futurs dénivelés. Le périmètre sera végétalisé.

M. Hutin demande aux conseillers de réfléchir à une décoration, il leur propose d'aller visiter l'atelier de Mme Sylvie Ramu, artiste du Mandement qui serait prête à travailler sur commande pour nous fournir soit une statue, un banc ou autre objet ornemental.

Les membres présents sont d'accord de rentrer en matière.

6. Divers

6.1. Voyage de fin de législature

M. Hutin propose à l'assemblée de réfléchir au sujet du voyage de fin de législature. Souhaitez-vous conserver l'idée d'un voyage entre nous ou ouvert aux conjoints ? Avez-vous d'autres suggestions ?

M. Favre propose qu'à mi législature, nous organisons un petit voyage avec nos conjoints, histoire de les remercier.

M. Membrez est tout-à-fait d'accord avec cette proposition, il suggère qu'au bout des cinq ans nous organisons un voyage plus conséquent pour les conseillers.

Cette proposition a l'approbation de l'ensemble des conseillers.

Le principe de la cotisation personnelle est maintenue à Fr 40.—par séance et ce dès le mois d'octobre prochain.

6.2 Réception officielle de la Fête des vendanges

M. Hutin remercie par avance les membres du conseil qui seront présents à l'apéritif communal de la Fête des vendanges dans le jardinet de la mairie le 20 septembre prochain.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h15.